

SEANCE DU 5 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 30/01/2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali - M. AKA Alain - GROS André - CALIZ Serge – Mme DURAND Emmanuelle – M. PARIS René - Mmes LAVIGNE Sandrine - COLAS-MARTIN Gaëlle – M. JOST Jean-Marc - Mme MERIC Muriel - MARTINEZ Harold.

EXCUSES : M. COMBES Laurent - Mme SENTENAC Anne-Sophie – M. LOUMAGNE Pierre-Albert.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTINEZ Harold.

En préambule à la réunion, Monsieur Le Maire précise qu'il a invité M. ROUSSE président de la CAE IMPULSIONS afin qu'il présente aux membres du Conseil Municipal, le fonctionnement de la coopérative.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 : unanimité

Démission d'un adjoint

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la démission de Laurent COMBES de ses fonctions d'adjoint au maire (démission acceptée par Mme Le Sous-Préfet de Muret le 7 Janvier 2019).

Remboursement d'une avance de frais à la coopérative scolaire N° 2019 01

Mme DOYEN-CHAPPE explique à l'assemblée, que l'école a prévu un voyage scolaire à Seignosse du 17 au 19/04/2019. Afin de retenir les bus nécessaires à ce déplacement, la coopérative scolaire a réglé un acompte de 825 € à Landes Evasion, alors que les frais de transports sont pris en charge par la commune.

Mme DOYEN-CHAPPE propose que la mairie rembourse cette avance à la Coopérative Scolaire.

L'assemblée :

- accepte de rembourser à la coopérative cette avance de 825 €.
- mandate Monsieur Le Maire pour toute démarche liée à ce remboursement.

SDEHG : Travaux urgents N° 2019 02

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de **10 000 €** ;

* Charge Monsieur le Maire :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- de valider la participation de la commune ;
- d'assurer le suivi des participations communales engagées.

* Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

* Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Acquisition d'un standard téléphonique pour la mairie **N° 2019 03**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du standard téléphonique de la mairie, acheté lors de la rénovation de la mairie et aujourd'hui obsolète.
Monsieur Le Maire donne lecture de diverses propositions.

Après discussion, l'assemblée :

* retient la proposition de NEWTEL COM pour un montant HT de 3 140.00 €, les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2019.

* sollicite l'aide du Conseil Départemental pour cette acquisition.

* mandate Monsieur Le Maire pour toute démarche liée à cette acquisition.

Questions diverses :

- Planning des réunions préparation du budget
- Communauté des Communes : compte-rendu du projet de territoire.
- Expertises foncières
- PLU : planning des réunions et compte rendu de l'avancée du dossier
- Projets divers site « Benac » : guinguette, photovoltaïque, club de jet ski. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'installation d'un club de jet-ski au regard de l'ensemble des nuisances notamment sonores, que va générer cette pratique.
- Réaménagement du premier étage poste – voir partage des locaux –
- Travaux Rue du Lavoir : aménagement provisoire sur sens de circulation

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			